



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 26.08

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 mai 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 26.08 portant sur le droit de préemption

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi et est entré en vigueur le 8 mai 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 8 mai 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

9 juin 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement no 26.05 adopté le 12 janvier 2026 par le conseil municipal, je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloeil.ca>, le 8 mai 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 mai 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière